



Gardanne vient d'élaborer une carte du bruit

Dans le cadre de la Charte de l'environnement*, les nuisances sonores de la ville ont été passées au crible à Gardanne (13).

Conformément à l'action 76 de la Charte de l'environnement, la Ville vient en effet de faire réaliser une cartographie des ambiances sonores et points noirs «Bruit». Une approche innovante pour une commune de taille moyenne.

Gardanne a ainsi devancé la directive européenne qui prévoit la production de cartes au plus tard le 30 juin 2007. Cette initiative résulte d'une démarche volontariste affichée par la Ville depuis trois ans avec la mise en œuvre progressive de la Charte.

L'étude menée de juin à novembre par le bureau d'études Acouphen répond

à une double préoccupation : informer les habitants sur les niveaux de bruits auxquels ils sont exposés, et surtout envisager des actions concrètes de prévention et de réduction des bruits.

Le diagnostic acoustique montre que la principale source de bruit est la RD6. Malgré les protections acoustiques, les 30 000 véhicules qui y circulent chaque jour engendrent des niveaux sonores proches de 75 dB (A).

Dans le centre, les habitations situées à proximité du boulevard urbain présentent également des niveaux élevés de l'ordre

de 60 à 65 dB A. Plusieurs actions sont envisagées pour atténuer les nuisances : limitation des vitesses, gestion des flux par l'optimisation du plan de circulation ou encore réfection des chaussées avec du bitume acoustique.

A plus long terme, une réflexion sur la politique des déplacements englobant notamment l'offre de transports en commun ou la création de pistes cyclables est menée par l'équipe municipale.

* Gardanne a signé sa charte pour l'environnement le 11 décembre 2000 avec le préfet représentant l'État.



15 % des personnes interrogées mettent en avant des problèmes de sécurité et des problèmes de pollution et de bruit. Des critiques qui se renforcent pour les grandes agglomérations.

Lorsque le taux de chômage est élevé, note cette étude, l'opinion des personnes interrogées sur leur quartier est plus négative et près de 20 % estiment alors qu'il n'est pas agréable à vivre.

Les quartiers à fort taux de chômage sont aussi ceux où les habitants se plaignent le plus du bruit ou de la pollution et où il y a le plus d'actes de vandalisme, explique l'étude, estimant qu'il existe un phénomène de concentration des populations les plus défavorisées dans les cadres de vie les moins agréables.

Les données présentées ici sont extraites de l'enquête «Vie de quartier». L'étude a porté sur 10 400 personnes de plus de 15 ans habitant en ville, d'avril à juin 2001.

Citadins, votre quartier est-il agréable à vivre ?

Rizk Cyril, Insee

Insee première - n° 934 - décembre 2003

Prix : 2,20 Euros

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP934.pdf

